



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° Siret 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide Dumont - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre -
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382

Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux
Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR SENTIER BLANC-MARTEL à LA PALUD SUR VERDON (Alpes de Haute Provence - Région PACA)

du Dimanche 11 au Vendredi 16 Juin 2023

COUT DU SEJOUR : 300 euros par personne (covoiturage non inclus environ 40 €)

Accompagnateur Responsable du séjour : Christian LAFUMAS Tèl 06 26 33 18 57

Une très belle randonnée remontant le Verdon par son lit

On en prend plein les yeux du début à la fin !

Le Sentier Martel n'est pas très difficile pour des habitués de la randonnée

mais il faut être prudent et ne pas avoir peur de marcher.

Toutefois, le passage le plus délicat reste les échelles Imbert (6 échelles, 252 marches).



La randonnée est ouverte exclusivement aux adhérents de Tour et Détours

Nombre de participants et déplacements : 8 minimum et 8 maximum - covoiturage

Date et durée du séjour : Du dimanche 11 au vendredi 16 juin 2023 (5 nuits / 6 jours)

Hébergement : 1/2 pension au gîte de La Maline - D 23 - 04120 LA PALUD SUR VERDON

- Draps non fournis, prévoir sac à viande et linge de toilette.

PROGRAMME DU SEJOUR ET DES RANDONNEES

Niveau des randonnées : moyen plus à difficile - Altitude maximale : 1900 m environ.

JOUR 1 - DIMANCHE 11 JUIN

Départ à 10 h de Crest - trajet aller - prévoir le repas du midi - arrivée vers 17 h, installation - diner en $\frac{1}{2}$ pension au gîte.

JOUR 2 - LUNDI 12 JUIN

Petit déjeuner au gîte - départ à 8 h - Mourre de Chanier - 18 km - 1100 m
Repas tiré du sac - diner en $\frac{1}{2}$ pension au gîte.

JOUR 3 - MARDI 13 JUIN

Petit déjeuner au gîte - départ à 8 h - Sentier Blanc Martel - 13 km - 1000 m
Repas tiré du sac - diner en $\frac{1}{2}$ pension au gîte.

JOUR 4 - MERCREDI 14 JUIN

Petit déjeuner au gîte - départ à 8 h - Ravin de Batiston - 14 km - 800 m
Repas tiré du sac - diner en $\frac{1}{2}$ pension au gîte.

JOUR 5 - JEUDI 15 JUIN

Petit déjeuner au gîte - départ à 8 h - Imbut - 11 km - 900 m
Repas tiré du sac - diner en $\frac{1}{2}$ pension au gîte.

JOUR 6 - VENDREDI 16 JUIN

Petit déjeuner au gîte - départ à 8 h - Belvédère de Tréguier - 11 km - 600 m
Repas tiré du sac
Après-midi, visite de Moustiers-Sainte-Marie - Retour vers Crest.

Pour les repas du midi, possibilité d'acheter des pique-niques au gîte pour 12 €.

Le programme peut être modifié sur décision du responsable en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants.

PRIX DU SEJOUR 300 € + covoiturage environ 40 € à régler au cours du séjour

LE PRIX COMPREND :

- Les diners du dimanche 11 juin au jeudi 15 juin 2023 et les petits déjeuners
- L'hébergement : 5 nuits, prévoir sac à viande et linge de toilette
- L'accompagnement des randonnées
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le déjeuner de l'aller (jour du départ)
- Les boissons aux repas
- Le covoiturage (environ 40 €) à régler lors du séjour
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Contactez **Christian LAFUMAS** Tél 06 26 33 18 57.

Si disponibilité, Gabriel MAGNON (tél 06 10 40 08 09 - sejours@touretdetours.fr) vous fera parvenir :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS, ACCOMPAGNES d'un chèque (**acompte + assurance**) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

→ **Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.**

→ **Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.**

→ **Un seul chèque : ACOMPTE + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE**

→ **Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.**

PAIEMENT :

- 1er acompte à l'inscription : 120 € + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription

Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription

- Solde : 180 € à adresser avant le 10 MAI 2023

⇒ Vous pouvez nous adresser vos 2 chèques en même temps que l'inscription, chaque chèque sera encaissé à l'échéance.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

→ Annulation jusqu'au 10 MAI 2023 inclus : retenue du 1er acompte

→ Annulation après le 10 MAI 2023 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

⇒ SAUF si vous trouvez un remplaçant (ou si nous avons des adhérents en liste d'attente) ou si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement de l'assurance annulation.

➤➤➤ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

Fait à Crest, le 13 Février 2023

Le Responsable du séjour :

Christian LAFUMAS Tel 06 26 33 18 57

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.